Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation en danger !

Les dernières déclarations du Ministère de l'éducation nationale et la réunion tenue avec différentes organisations syndicales le 24 septembre dernier à propos de la formation des enseignants laissent présager le pire. Pour le SNPTES, la volonté affichée du ministère de mettre en œuvre cette réforme à marche forcée et sans concertation, d'ici la rentrée 2019, conduirait à une formation vidée de son sens, privée des moyens humains et financiers nécessaires, et destinée à former des enseignants sans recul et sans véritable qualification.

Parmi les points les plus préoccupants, le SNPTES note :

- la volonté d'une pré-professionnalisation à moindre coût se traduisant par l'absence d'une véritable formation universitaire, notamment pour les futurs professeurs des écoles ;
- la précarisation de la profession à la fois par un effondrement des postes au concours et le recours à une contractualisation massive des postes d'enseignement, et ce dès la licence ;
- la disparition du statut de fonctionnaire-stagiaire, statut qui est pourtant le garant d'enseignants concepteurs de leurs enseignements (et non exécutants) et d'un véritable salaire ;
- la disparition des équipes pluri-catégorielles au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) : professeurs certifiés, agrégés, maîtres formateurs, maîtres de conférence, etc. qui font la richesse de la formation ;
- le pilotage par le ministère de l'éducation nationale des maquettes de formation niant ainsi l'indépendance universitaire de ces dernières ;
- le retour au « décrochage » entre premier et second degré concernant la formation des enseignants, seuls les enseignants du second degré devenant bénéficiaires d'une véritable « formation ».

Le SNTPES s'oppose à l'ensemble de ces points qui aboutiraient à la négation du statut d'enseignant, de la formation et des missions y afférant : bénéficier d'une formation inscrite dans la durée, qualifiante, faites d'allers-retours féconds entre théorie et pratique, afin de concevoir et assurer des enseignements de qualité dans le respect des programmes mais en exerçant sa liberté pédagogique.

Face aux enjeux primordiaux de l'enseignement et donc de la formation des enseignants, le SNTPES exige :

- Le maintien du statut de fonctionnaire-stagiaire et la garantie que celui-ci ne représente pas une variable d'ajustement des effectifs enseignants ;
- l'allègement du temps de service des fonctionnaires-stagiaires afin qu'ils puissent avoir le recul nécessaire sur leur expérience d'enseignement et la disponibilité nécessaire pour leur formation en cours ;
- le maintien des ESPÉ comme lieux de formation des enseignants, avec des moyens humains dédiés renforcés et des équipes pluricatégorielles ;

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Fax : 01 48 84 11 10
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr

- une formation de la licence au master, intégrant savoirs disciplinaires, universitaires et initiation à la recherche couplée avec stages d'observation et pratique accompagnée ;
- l'existence d'une véritable formation continue ;
- des maquettes de formation élaborées collégialement par les acteurs de la formation et validées par le Ministère de l'Education Nationale et non pilotées et cadrées par les rectorats ;
- des directeurs d'ESPE élus au sein des instances universitaires et non directement nommés par le MEN.

Isabelle Olivier, militante SNPTES

Jérôme GIORDANO, secrétaire technique national

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Fax : 01 48 84 11 10
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr